



**Nombre de membres en
exercice : 14**

Présents : 11

Votants : 14

Séance du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre mai, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Stéphane CAZANAVE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS

Représentés : Sylvie CABARROU représentée par Philippe DANSAUT, Daniel DASSIEU représenté par Jean-Noël PAYSSAN, Christine FOURTANE représentée par Vivien PUERTOLAS

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Christelle GAYE

Un point est fait sur le quorum. La séance est ouverte à 20 h 40

Monsieur le Maire nomme Christelle GAYE comme secrétaire de séance.

Une procuration a été donnée par Sylvie CABARROU à Philippe DANSAUT, par Daniel DASSIEU à Jean-Noël PAYSSAN, par Christine FOURTANE à Vivien PUERTOLAS.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2024

Le procès-verbal est approuvé avec 14 voix pour.

Objet : Compte rendu des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

- Demande de plantations
- Commande pour la mise en place du poteau défense incendie supplémentaire au Hailla (Travaux début juin)
- Modification emplacement affichage électoral
- Commande des affiches pour la fête de la musique

Objet : Demande de busage- DE 2024 026

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'autorisation déposée par Mme Marie-Madeleine DUBARRY, pour la réalisation d'un busage le long de sa propriété au 10 Eth Hailla.

Cette dernière sollicite également l'attribution de l'aide financière communale associée à ce type de travaux.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle le conseil municipal a fixé les conditions de prise en charge dans le cas de demande de busage de fossés, hors entrées privées.

Il précise que la demande comporte le cerfa, le devis et le plan des travaux

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, le conseil municipal :

- prend note des travaux de busage présentés
- valide la prise en charge par la commune à hauteur de 50 % du montant des travaux, plafonné à 500 €, dans la mesure où l'ensemble des conditions définies par la délibération du 14/12/23 sont satisfaites.

- valide la prise en charge par la commune à hauteur de 50 % du montant des travaux, plafonné à 500 €, dans la mesure où l'ensemble des conditions définies par la délibération du 14/12/23 sont satisfaites.

Objet : Demande de subvention Amendes de police 202 - DE 2024 027

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, le département procède à la répartition des amendes de police et de la redevance communale des mines.

Le programme des amendes de police finance les opérations destinées à améliorer la sécurité et les conditions de circulation des points singuliers du réseau routier départemental.

La redevance communale des mines finance quant à elle toute opération de remise en état de la voirie communale suite à des dégâts d'intempéries.

Il souhaite que les membres du conseil réfléchissent aux actions qui pourraient être mise en place et rentrant dans le cadre défini ci-dessus.

Après échanges, le conseil municipal propose d'étudier la mise en oeuvre des pistes suivantes : Zone 30, feux à récompense.

Un dossier devra être préparé afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès du département.

Objet : Admission en non-valeur - DE 2024 028

Rapporteur : Mr Philippe VILLEDIEU

Monsieur VILLEDIEU informe l'assemblée qu'un décompte des produits irrécouvrables a été transmis à la commune par les services du Service de Gestion Comptable de TARBES.

Il s'agit de titres de recettes émis par la commune et qui n'ont pas pu être soldés à ce jour, malgré les relances et procédures de recouvrement mises en oeuvre, pour un total de 275 €, constitués par des facturations cantine de 2020 d'une famille qui a depuis quitté la commune.

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'admettre ces sommes en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour, valide la mise en non-valeur de ces recettes, pour un total de 275 €.

Objet : Transfert de propriété de parcelles suite à déclaration d'abandon perpétuel au profit de la commune - DE 2024 029

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE 2023 009 du 10 février 2023 par laquelle la commune a approuvé le transfert de propriété des parcelles cadastrées F 1071-1072-1073 appartenant à Mme Muriel PAILHON, qui souhaite abandonner ces parcelles à la commune, de façon perpétuelle. Pour rappel, ces parcelles ont une contenance totale de 249 m2.

Les documents relatifs à ce dossier ont été transmis au service des impôts fonciers afin que le changement de propriétaire soit acté.

La commune a reçu un retour de ce service, qui signale que les parcelles abandonnées sont issues de la division d'une parcelle initiale F 926 (divisée en F 1066 à 1073) et que les droits sur cette parcelle mère ont été transférés sur chacune des parcelles filles.

Il s'avère que la mère de Mme Muriel PAILHON, Mme Maryse PAILHON a conservé l'usufruit de la parcelle mère F 926, et par transitivité sur les parcelles filles.

Elle a donc dû également valider la procédure d'abandon par la signature du même formulaire déjà utilisé par sa fille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à contresigner la déclaration d'abandon perpétuel de parcelles de Mme Maryse PAILHON, usufruitière, au profit de la commune de CIEUTAT.

Objet : Convention de servitudes ENEDIS- DE 2024 030

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'enfouissement du réseau HTA prévu par ENEDIS.

La réalisation de ces travaux nécessite la mise en place de convention de servitudes pour trois points :

- le remplacement du poste Val d'Arizes
- la pose d'un câble électrique haute tension souterrain + un coffret BT pour la reprise du réseau
- l'implantation d'un support béton d'arrêt HTA

Il présente le contenu de chacune des conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes présentées.

Objet : Convention SEML du Tourmalet - DE 2024 031

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention doit être établie avec la SEML du Tourmalet concernant l'utilisation par cette dernière des parcelles situées à La Mongie dans le cadre de la gestion du domaine skiable, et dont la commune de CIEUTAT est propriétaire.

Il présente le contenu du projet de convention transmis par Mme VERNARDET, Directrice générale de la SEML, et notamment l'article 7 relatif aux dispositions financières.

Par cette convention, la commune serait rémunérée sur la base d'une partie fixe, dont le montant est établi à 30 000 €, indexé de 1,5 % chaque année et d'une partie variable, dont le pourcentage sera fonction du chiffre d'affaires annuel. Il est précisé que la part variable ne sera due qu'en cas de résultat excédentaire de l'exploitant du domaine skiable et que le montant annuel de celle-ci ne pourra excéder la somme de 15 000 €.

Il est demandé aux membres du conseil de se positionner sur ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, le conseil municipal :

- prend note du projet de convention proposé par la SEML du Tourmalet
- valide le contenu présenté
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Objet : Vente de bois Parcelle 11 - DE 2024 032

Rapporteur : Vivien PUERTOLAS

Monsieur PUERTOLAS informe l'assemblée qu'une vente de bois réservée aux professionnels est prévue sur la parcelle 11.

Il présente les échanges et proposition de l'ONF pour l'organisation de cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention :

- valide l'ouverture d'une vente de bois réservée aux professionnels sur la parcelle 11 de la forêt communale.
- dit que les propositions reçues devront être présentées au conseil municipal par l'ONF
- prend note de l'organisation présentée ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à demander à l'ONF la mise en vente de cette parcelle

Objet : Tableau des emplois permanents - DE 2024 033

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modifications apportées en 2023 à certains emplois de la commune (Suppression d'un poste 20 h pour cause de départ à la retraite, suppression d'un poste 14 h et remplacement par un poste 20 h).

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents afin qu'il reflète la réalité des postes de la commune à ce jour. Ce tableau sera à nouveau modifié lorsque de nouveaux changements seront apportés.

Il présente le tableau mis à jour.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, le conseil municipal valide le tableau des emplois permanents présenté et figurant en annexe de la présente délibération.

Emplois permanents	Cadre d'emploi	Catégorie statutaire	Grade occupant le poste	Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emplois vacant	Position statutaire	Quotité travail hebdomadaire
Services Administratifs								
Secrétaire de mairie	Adjoint Administratif	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	Activité	20 h
Services Techniques								
Agent d'entretien territorial	Adjoint technique Territorial	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	2	0	Activité	28 h
Ecole / Périscolaire								
ATSEM	ATSEM	C	Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	1	0	Activité	24,79 h annualisées
Agent cantine, garderie, entretien	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	1	0	Activité	20 h annualisées (temps partiel 50 % de droit)
Agent cantine, garderie, entretien	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	1	0	Activité	20 h annualisées
Agent entretien	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	1	0	Activité	10 h annualisées

Objet : Questions diverses

SPANC

- Retrait de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées du SPANC de l'ADOUR
- Courrier du SPANC : Un administré a rencontré le service du SPANC concernant le système d'assainissement de son voisin. La mairie a reçu un mail concernant la mise en demeure de celui-ci, Monsieur le maire propose de recevoir le technicien du SPANC pour classer par ordre de priorité les non-conformités

TRAVAUX

- Demande de permission de voirie busage Eth HAILLA - Permis de construire FRECHOU
- **Lutte contre l'incendie (courrier du SDIS)**
 - La mise en conformité des poteaux existants est faite
 - Rajout de 2 poteaux incendie chemin MATTEOU et rond-point du HAILLA
 - La Mairie a déposé un dossier auprès de la CCHB pour la mise en place d'une réserve incendie sur le quartier du CARREROT.
 - Une consultation sera faite pour la pose d'une réserve incendie sur le quartier de la COUMETTE

ECOLE

- Courrier de la Calandreta - forfait scolaire communal - demande de rencontre

CCHB

- **PLUI- SCOOT** : Mise en réserve d'une zone artisanale sur la commune
- **Abattoir**
 - Point sur les problèmes de l'abattoir
 - Arrêt de la chaîne d'abattage durant 1 semaine, vote de la somme de 90.000 € sup pour la trésorerie

DIVERS

- Point sur l'Assemblée Générale du Groupement Pastoral
- Point sur la fête de la musique

FORET

La vente de chablis sur la parcelle 5 et 6 est martelé par l'ONF. Il faut définir une date pour la vente.

La séance est levée à 22h40.

